

FLORIDIENNE

GROUP

PROCURATION

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 05 JUIN 2018

Le (La) soussigné(e),

Personne morale :

Dénomination sociale et forme juridique :	
Adresse du siège social :	
Valablement représentée par (Nom, Prénom):	

Personne physique :

Nom :	
Prénom :	
Domicile :	

Titulaire de :
..... actions dématérialisées en pleine propriété, en nue-propriété, en usufruit ¹
..... actions nominatives en pleine propriété, en nue-propriété, en usufruit ¹
..... Total

¹ *Merci de distinguer par type d'action et/ou de biffer les mentions inutiles.*

de la société anonyme Floridienne S.A. ayant son siège social à 1410 Waterloo, Waterloo Office Park, 161 Drève Richelle, Bâtiment P, immatriculée au Registre des Personnes Morales sous le numéro BE-0403.064.593, constituée, par les présentes, pour son mandataire spécial :

Mme/M./La société (nom, prénom et adresse) :
.....
.....

FLORIDIENNE

GROUP

à qui il/elle donne tous pouvoirs aux fins de la/le représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 05 juin 2018 à 15 heures au siège social de la Société situé à Waterloo (1410), Waterloo Office Park, 161 Drève Richelle, Bâtiment P, et qui délibèrera sur les points à l'ordre du jour aux fins d'y voter en son nom et pour son compte dans le sens de son intention de vote exprimée ci-après.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les personnes physiques agissant en qualité de mandataire doivent pouvoir justifier de leur identité et les représentants des personnes morales doivent joindre à la présente ou, en tout cas remettre au plus tard immédiatement avant le commencement de l'assemblée, les documents établissant leur qualité d'organe ou de mandataire spécial.

Pouvoir du mandataire :

Le mandataire pourra notamment :

- 1) prendre part à toute délibération et voter, amender ou rejeter au nom et pour le compte du mandant toute proposition se rapportant à l'ordre du jour ;
- 2) prendre part à toute délibération et voter, amender ou rejeter au nom et pour le compte du mandant, toute proposition se rapportant aux sujets additionnels qui pourraient être inscrits à l'ordre du jour (cfr. article 533 § 2 du Code des sociétés) ;
- 3) aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, liste de présences, substituer et généralement faire le nécessaire.

Le mandataire pourra assister à toute autre assemblée ayant le même ordre du jour, au cas où la première assemblée ne pourrait délibérer pour quelque motif que ce soit.

Si une intention de vote n'est pas exprimée :

- 1) le mandataire votera en faveur de la proposition ; ou
- 2) au cas où le mandant a biffé la mention reprise à la ligne précédente sous 1), le mandataire votera au mieux des intérêts du mandant, en fonction des délibérations.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. **Présentation du rapport de gestion du conseil d'administration**, établi en conformité des articles 96 et 119 du Code des sociétés et du rapport du Commissaire sur l'exercice social 2017.

Ne requiert pas de vote

2. **Présentation des comptes annuels consolidés de l'exercice social 2017.**

Ne requiert pas de vote

3. **Présentation du rapport de rémunération** repris dans les rapports présentés au point 1.

Ne requiert pas de vote

FLORIDIENNE

GROUP

4. Approbation des comptes statutaires clôturés au 31 décembre 2017 et affectation du résultat.

Le Conseil propose de distribuer un dividende brut de 2,1 euros par action.

Proposition de décision :

L'assemblée approuve les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2017, présentés par le Conseil d'administration.

VOTE OUI

VOTE NON

ABSTENTION

L'assemblée approuve la proposition du Conseil de distribuer un dividende brut de 2,1 euros par action, à l'exclusion des actions propres détenues par Floridienne SA, soit 2.056.937,40 EUR et de reporter le solde du résultat à affecter soit 111.560.925,12 EUR. Le dividende sera payable le 19 juillet 2018.

VOTE OUI

VOTE NON

ABSTENTION

5. Approbation du rapport de rémunération.

Proposition de décision :

L'assemblée approuve le rapport de rémunération tel que présenté par le Président du Comité de rémunération.

VOTE OUI

VOTE NON

ABSTENTION

6. Décharge aux administrateurs.

Proposition de décision :

L'assemblée donne décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.

VOTE OUI

VOTE NON

ABSTENTION

7. Décharge au commissaire.

Proposition de décision :

L'assemblée donne décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.

VOTE OUI

VOTE NON

ABSTENTION

FLORIDIENNE

GROUP

8. Nominations

Nomination de Madame Caroline de Laet Derache comme administrateur de Floridienne pour une période de 3 ans.

Proposition de décision

L'assemblée approuve la nomination de Madame Caroline de Laet Derache comme administrateur de Floridienne pour une période de 3 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2021.

VOTE OUI

VOTE NON

ABSTENTION

Renouvellement du mandat d'administrateur du Comte Paul Cornet de Ways Ruart pour une période de 6 ans.

Proposition de décision :

L'assemblée approuve le renouvellement du mandat d'administrateur du Comte Paul Cornet de Ways Ruart pour une période de 6 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2024.

VOTE OUI

VOTE NON

ABSTENTION

Renouvellement du mandat d'administrateur du Baron Philippe Bodson pour une période de 3 ans.

Proposition de décision :

L'assemblée approuve le renouvellement du mandat d'administrateur du Baron Philippe Bodson pour une période de 3 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2021.

VOTE OUI

VOTE NON

ABSTENTION

Renouvellement du mandat d'administrateur de la société W. INVEST SA représentée par Monsieur Gaëtan Waucquez pour une période de 3 ans.

Proposition de décision :

L'assemblée approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de W. INVEST SA représentée par Monsieur Gaëtan Waucquez pour une période de 3 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2021.

VOTE OUI

VOTE NON

ABSTENTION

FLORIDIENNE

GROUP

Renouvellement du mandat d'administrateur du Vicomte Philippe de Spoelberch pour une période de 3 ans.

Proposition de décision :

L'assemblée approuve le renouvellement du mandat d'administrateur du Vicomte Philippe de Spoelberch pour une période de 3 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2021.

VOTE OUI

VOTE NON

ABSTENTION

Renouvellement du mandat d'administrateur de la société BELUFLO SA représentée par Monsieur Loïc Waucquez pour une période de 3 ans.

Proposition de décision :

L'assemblée approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de la société BELUFLO SA représentée par Monsieur Loïc Waucquez pour une période de 3 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2021.

VOTE OUI

VOTE NON

ABSTENTION

Renouvellement du mandat d'administrateur du Chevalier Marc-Yves Blanpain pour une période de 3 ans.

Proposition de décision :

L'assemblée approuve le renouvellement du mandat d'administrateur du Chevalier Marc-Yves Blanpain pour une période de 3 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2021.

VOTE OUI

VOTE NON

ABSTENTION

Renouvellement du mandat de Commissaire de la société Mazars Réviseur d'Entreprises SCRL pour une période de 3 ans.

Proposition de décision :

L'assemblée approuve le renouvellement du mandat de Commissaire de la société Mazars Réviseur d'Entreprises SCRL pour une période de 3 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2021, et moyennant des honoraires annuels de 42.300,00 EUR (HTVA). Mazars Réviseur d'Entreprises SCRL désigne Peter Lenoir comme représentant permanent pour cette mission.

VOTE OUI

VOTE NON

ABSTENTION

Fait à, le 2018.

(« bon pour pouvoir » + signature)

